

# RÉGULARISATION FISCALE EN FRANCE : PORTES OUVERTES ET IMPACT DE LA CRÉATION DU SMEC

6 novembre 2019, Grand Hôtel Kempinski, Genève



*Line-Alexa Glotin est Avocate Associée d'UGGC Avocats à Paris. Elle est inscrite au Barreau de Paris depuis 1998. Son domaine de compétence s'étend de la Clientèle Privée (Droit International Privé, Trusts, Fiducies, Droit des Successions et Donations, Fondations et Associations, Entreprises Familiales, Acquisition, Protection et Transmission d'actifs privés) au Droit fiscal (Fiscalité Internationale, Contrôle et contentieux fiscaux, Dossiers de régularisation).*

**Line-Alexa Glotin**  
UGGC Avocats, Paris



*Alain Moreau est associé et responsable du bureau de Paris de FBT Avocats SA. Titulaire de la mention de spécialisation en Droit Fiscal de l'Ordre des Avocats de Paris, Alain Moreau pratique le droit fiscal français et international depuis vingt-cinq ans. Il suit de nombreuses procédures de contrôle fiscal, souvent avec des implications internationales et des risques pénaux. Me. Moreau dispose de liens privilégiés au niveau de l'administration fiscale française ainsi qu'aux activités transfrontalières, particulièrement franco-suisses.*

**Alain Moreau**  
FBT Avocats, Paris

14.00 - 15.10

## Processus de régularisation pour les personnes physiques

- Régularisation des avoirs et comptes étrangers : quels changements ?
- Quelle est la procédure désormais offerte aux contribuables après la fermeture du Service de Traitement des Déclarations Rectificatives ? Stratégie et préparation des dossiers
- Quels sont les services fiscaux désormais compétents ?
- Quelles sont les années concernées en fonction des impôts à régulariser ?
- L'évolution des sanctions
- Les repentis disposent-ils d'une protection légale au cours de

la procédure de régularisation et postérieurement, l'administration fiscale française est-elle tenue de conclure une transaction, peut-elle utiliser les informations fournies en cours de procédure contre les contribuables, des tiers et leurs conseils ?

- Le nouveau dispositif du droit à l'erreur : oubli d'un justificatif, défaut de souscription d'une déclaration, omissions commises de bonne foi, etc.
- Dispositions en matière fiscale et retour d'expérience

**Line-Alexa Glotin, Avocate Associée, UGC Avocats, Paris**

Pause-café

15.10 - 15.30

## Création du SMEC : Acte 2 des régularisations fiscales en France

- Présentation de Service de Mise en Conformité des Entreprises
- Les équipes ; la procédure ; les particularités par rapport aux Cellules précédentes
- Le champ de compétence du SMEC : volontairement très large et très international
- Y a-t-il des dossiers exclus du SMEC : abus de droit, manœuvres frauduleuses, activités occultes ?
- Le sort des dirigeants, des actionnaires, résidents ou

non-résidents, et de leurs conseillers

- Les modalités pratiques de dépôt des dossiers
- Les conditions de traitement des dossiers (pénalités, amendes, intérêts de retard)
- Quid d'éventuelles suites pénales ?
- Cas pratique : présentation d'un dossier déposé au SMEC impliquant une Fondation, une société offshore et des immeubles en France

**Alain Moreau, Avocat Associé, FBT Avocats, Paris**

Fin de la conférence

17.00



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

RÉGULARISATION FISCALE EN FRANCE : PORTES OUVERTES ET IMPACT DE LA CRÉATION DU SMEC

6 novembre 2019, Grand Hôtel Kempinski, Genève

### VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE PAR :

• Tél : +33 982 440 575

• Fax : +33 483 076 487

• E-mail : [contact@finixevents.com](mailto:contact@finixevents.com)

• Formulaire d'inscription :

### FRAIS D'INSCRIPTION : 595 CHF

Nom .....

Société ..... Fonction .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville ..... Pays .....

Téléphone ..... Fax ..... E-mail .....

### VOUS SOUHAITEZ PAYER PAR :

Virement bancaire  Carte de crédit\* (\*EUR seulement, les cartes AMEX ne sont pas acceptées) No de carte ..... Date d'expiration.../.../...

### RABAIS :

En cas d'inscriptions multiples, un rabais de 10% sera appliqué sur les frais d'inscriptions payés par les deuxièmes et additionnels participants

Si vous voulez inscrire plus de 3 participants, veuillez nous contacter à l'adresse [contact@finixevents.com](mailto:contact@finixevents.com) pour recevoir une offre personnalisée

### ANNULATION :

Il n'y a pas de frais d'annulation pour les annulations reçues plus de 30 jours avant la conférence. Aucun remboursement ne sera possible en cas d'annulation moins de 30 jours avant la conférence. Dans ce cas, les participants peuvent se faire remplacer ou bénéficier d'une note de crédit correspondant au montant payé et utilisable durant un an pour n'importe lequel de nos événements. Toutes les annulations doivent être formulées par écrit par fax au +33 483 076 487 ou par e-mail à l'adresse [contact@finixevents.com](mailto:contact@finixevents.com). Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme en cas de situations impondérables indépendantes de leur volonté.

FINIX EVENTS - 8 avenue de Novel - 74000 ANNECY - FRANCE - Tél.: +33 982 440 575 - Fax: +33 483 076 487

© All copyrights reserved by Finix Events SARL